AGENCE ROSSI
Géomètre Expert - Ingénierie VRD - Urbanisme
50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE
Tel.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67

Référence: 20-164

PLU

Plan Local d'Urbanisme

NOTRE-DAME-DES-MILLIERES
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2 Secteur vallée
Echelle: 1/2500

Révision allégée n°1

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du 02 août 2021	Vu pour être annexé à l'arrêté du 02 novembre 2021

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Secteur Ua : Secteur urbanisé ancien, dense, à vocation principale d'habitat, de commerces, de bureaux et de services publics ou d'intérêt collectif.
- Secteur Ub : Secteur d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat moins dense, accompagné ou non de commerces, de bureaux et de services publics ou d'intérêt collectif.
- Secteur Ue : Secteur destiné aux activités économiques.
- Secteur Uep : Secteur destiné aux équipements publics.
- Secteur Ugv : Secteur destiné aux gens du voyage sédentarisés.
- Secteur Uj : Secteur de jardins potagers ou verger

AU ZONES A URBANISER

- Secteur 2AU: Secteur destiné ultérieurement prioritairement à de l'habitat, dont l'urbanisation est subordonnée à une évolution du PLU en raison de l'insuffisance de l'ensemble des réseaux existants en périphérie immédiate
- Secteur AUa: Secteur destiné prioritairement à l'habitat de forte à moyenne densité
- Secteur AUb : Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne densité.

A ZONES AGRICOLES

- Secteur A: Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Secteur Aa: Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Secteur Ace: Secteur destiné au centre équestre

N ZONES NATURELLES

- Secteur N: Secteur naturel

INDICES ET SECTEURS

- F F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- c c Chalet d'alpage
- d d Bâtiment pouvant changer de destination
- p p Bâtiment patrimonial au titre de l'article L.151-19 du c. urb

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

- Corridor biologique
- Zone humide et son espace de fonctionnalité
- Secteur PPRI Périmètre d'étude du PPRI
  - Périmètre dans lequel s'appliquent les dispositions générales
  - Ri: zones urbanisées soumises à un aléa fort
  - Rd (digue): cas particulier des bandes situées en arrière des digues
  - Bt: zones urbanisées soumises à un aléa de crue rapide
  - Bi: zones urbanisées soumises à un aléa faible ou moyen d'inondation
- Secteur PIZ Secteur ayant fait l'objet d'une étude de risques naturels
- Périmètre concerné par une OAP
- Périmètre concerné par l'article L.151-15 du c.urb. dans un objectif de mixité sociale
- Bande dans laquelle des prescriptions d'isolation acoustique s'applique (axe bruyant A430 - catégorie 2 - bande de 250 m)

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

Commune de Tournon

Commune de Sainte-Hélène-sur-Isère

Commune de Gilly-sur-Isère

Commune de Monthion

Les éléments évoluant par la présente révision allégée sont tramés en violet

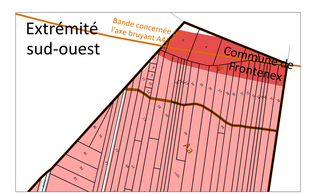

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Extension du cimetière	Commune	966 m²
2	Stationnements	Commune	300 m²
3	Cheminement doux (1,50 m de large)	Commune	65 m²
4	Sécurisation du carrefour, aménagement point de collecte des déchets et ouvrages de gestion des eaux pluviales	Commune	755 m²
5	Ouvrage destiné à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement du versant	Commune	4 785 m²
6	Ouvrage destiné à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement du versant	Commune	20 m²

Echelle: 1/2500